

Etude pilote territoriale sur les paysages de la Garonne des terrasses

*Prolongement territorial de l'étude du Plan Garonne dans la sous-unité paysagère
Garonne des terrasses*

***Phase 2 : Orientations pour un aménagement qualitatif
du paysage Garonnais***



Préambule

Dans le cadre du Plan Garonne interrégional (2007-2013) porté par l'Etat et coordonné par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées (Préfet de Bassin Adour Garonne), le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne), a engagé en 2009 une première étude paysagère couvrant les 500 km de la vallée de la Garonne.

Dans le but de prolonger la dynamique impulsée autour de la Garonne à une échelle plus locale, le SMEAG a décidé de lancer une série d'études plus précises à l'échelle de sous unités paysagères Garonnaises, sur un territoire intégrant les deux rives du fleuve et construit autour de communautés de communes riveraines volontaires.

5 études pilotes territoriales ont été programmées pour contribuer à une meilleure prise en compte de la Garonne dans le développement local, en favorisant une réflexion collective, pour la construction concertée d'un projet de mise en valeur et de préservation autour du fleuve.

Conçues comme des projets pilotes expérimentaux, elles doivent déboucher sur un plan d'actions ou une esquisse de projets d'aménagement ou de gestion durable, dans une perspective de valorisation collective (effets levier sur d'autres secteurs, retours d'expériences et transfert d'enseignements...).

La Communauté de Communes Garonne et Canal a fait acte de candidature et a été retenu comme site pilote pour la sous-unité paysagère de la « Garonne des terrasses ».

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMEAG, cette mission fait l'objet d'un financement partagé (FEDER Plan Garonne, Etat FNADT, SMEAG), et doit contribuer à plusieurs objectifs :

- mieux connaître les atouts et faiblesses, les pratiques et les liens populations-Garonne
- élaborer une stratégie collective de mise en valeur et préservation autour du fleuve
- proposer une déclinaison opérationnelle sur quelques sites
- accompagner la prise en compte de la Garonne dans le SCOT

Pour conduire cette réflexion tout en participant à la dynamique expérimentale qui sous-tend la démarche initiée par le SMEAG, ont été réunies les compétences d'une paysagiste et d'une psychosociologue de l'équipe pluridisciplinaire du créham et celles d'un ingénieur écologue du bureau d'étude Siméthis.

Le présent document rend compte de la **seconde phase** de la mission « orientations pour un aménagement qualitatif des paysages garonnais » qui a fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage multi partenarial le 29 juin 2012 portant sur les orientations programmatiques et spatiales pour les quatre sites de projet retenus. Ces 4 projets exemplaires ont été sélectionnés parmi les pistes d'actions proposées pour la mise en valeur des paysages de Garonne et répondre à différents enjeux lors du comité de pilotage du 30 mars 2012. Les propositions ont été présentées et discutées en Comité de Pilotage élargi aux personnes mobilisées dans le cadre de l'approche sociologique portant sur les perceptions et représentations des paysages de Garonne le 5 octobre 2012 (pré-projets, conditions de faisabilité et traduction des orientations pour un aménagement qualitatif de la Garonne des terrasses dans les documents d'urbanisme).

Sommaire

LES SITES DE PROJETS CHOISIS	1	VERDUN-SUR-GARONNE : LA PLAGE FLUVIALE	45
BOURRET : LA PROMENADE DES SENS ENTRE ROCHE ET GARONNE	7	1. Cadrage et localisation	46
1. Cadrage et localisation	8	2. Les objectifs du projet	47
2. Les objectifs du projet	9	3. Analyse et premiers enjeux environnementaux	52
3. Analyse et premiers enjeux environnementaux	16	4. Le programme et les orientations d'aménagement	54
4. Le programme et les orientations d'aménagement	18	5. Les conditions de faisabilité	59
5. Les conditions de faisabilité	23	6. Évaluation du projet au regard des cinq finalités du développement durable	60
son identité		GRISOLLES : LE BALCON DE BEAUSOLEIL	61
6. Evaluation du projet au regard des cinq finalités du développement durable	24	1. Cadrage et localisation	62
FINHAN : LA BOUCLE D'EAU ET D'ARBRE	25	2. Les objectifs du projet	63
1. Cadrage et localisation	26	3. Analyse et premiers enjeux environnementaux	66
2. Les objectifs du projet	27	4. Le programme et les orientations d'aménagement	67
3. Analyse et premiers enjeux environnementaux	34	5. Les conditions de faisabilité	72
4. Le programme et les orientations d'aménagement	36	son identité	
5. Les conditions de faisabilité	42	6. Évaluation du projet au regard des cinq finalités du développement durable	73
6. Évaluation du projet au regard des cinq finalités du développement durable	43	LE FINANCEMENT DES PROJETS	75
		1. Les financements mobilisables	76
		2. Les possibilités de mutualisation	77
		PROPOSITIONS DE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	79

LES SITES DE PROJETS CHOISIS

A l'issue de la phase 1, les enjeux croisés définis pour chacune des marches sont les suivants :

Marche 1

- L'ouverture et l'accès au fleuve
- L'intégration des gravières en façade de Garonne
- La restauration de la ripisylve dans son rôle de corridor écologique
- Valorisation des sites de découverte des paysages de l'intime
- Valorisation des ponts comme balcon privilégié sur la Garonne
- Restauration des zones humides

Marche 2

- Le renforcement du maillage bourgs-Garonne et de sa lisibilité
- Protection et diversification des espaces agricoles
- Qualification paysagère de l'armature des infrastructures structurantes transversales
- Valorisation des sites de gravières en fin d'exploitation
- Intégration paysagère et environnementale des projets de gravière

Marche 3

- Affirmation du rôle de charpente paysagère et de vitrine sur les paysages de Garonne de la RN 113
- Préservation de l'identité des villages et traitement des points noirs le long de la RN 113
- Protection du tap comme élément structurant de la lecture des paysages
- La mise en réseau des 3 grandes entités Forêt-Canal-Garonne comme espaces de loisirs « nature ».

Marches 4/5/6

- Mise en valeur des points de vue extrêmes depuis les terrasses hautes pour la découverte et la compréhension des paysages de Garonne
- Contrôle de l'urbanisation sur les coteaux et le long des chemins de crêtes

Rappel des enjeux croisés et orientations à l'échelle du territoire d'étude

Principe de découpage en
« marches paysagères »

Sites représentatifs de la variété des Paysages de la
Garonne des Terrasses

Mise en valeur de points de vue extrêmes depuis les
terrasses hautes

Aménagement de haltes paysagères le long de la RN 113
sur les paysages caractéristiques de la Plaine garonnaise

Sentier de randonnée projeté (CG82), permettant la mise
en réseau des sites identifiés

Sentier de randonnée locale permettant d'étoffer les
lectures variées des paysages

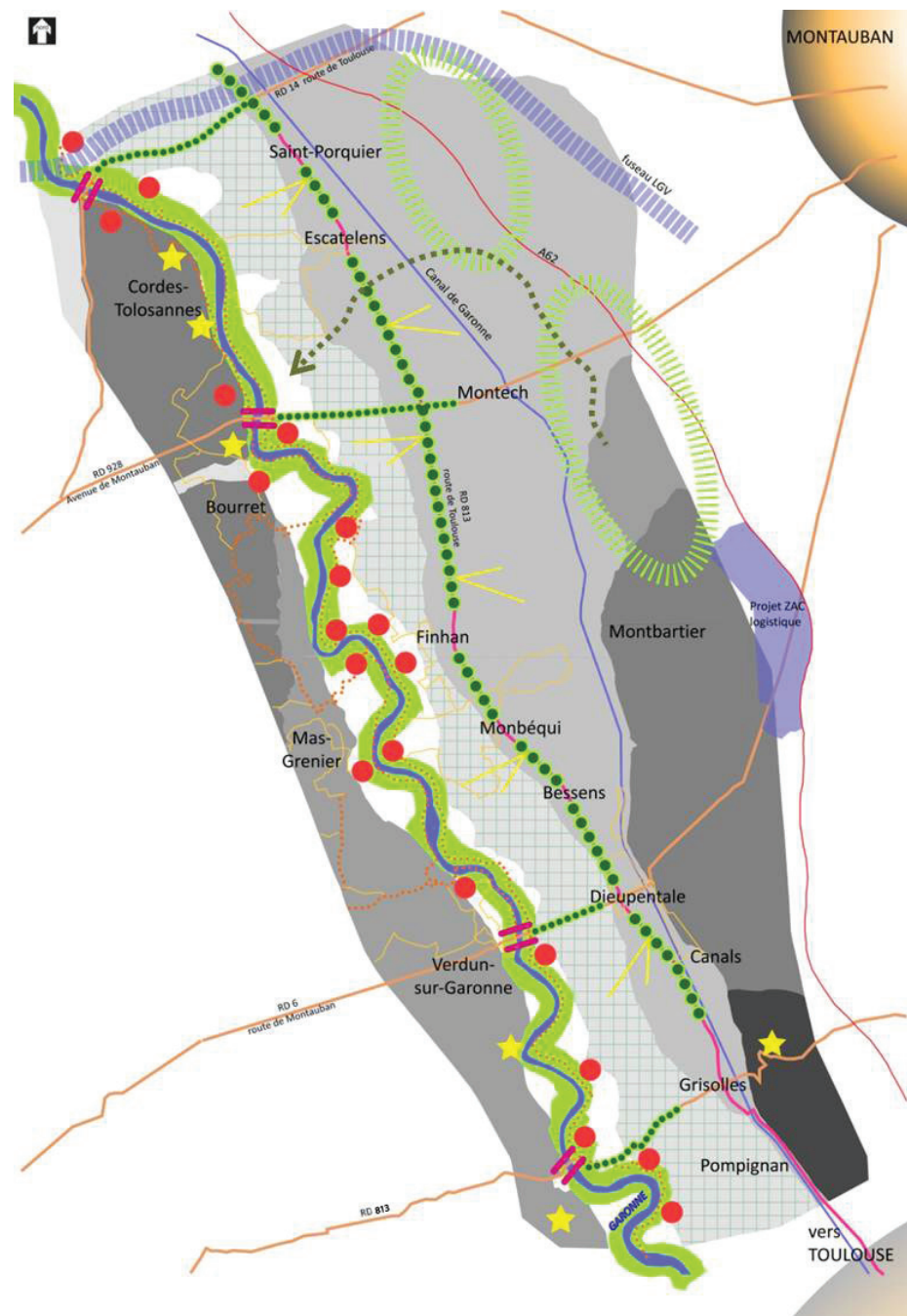
Requalification paysagère des têtes de ponts et espaces
de gravières attenantes

Création d'un maillage vert prenant appui sur les micro-
reliefs (fossés, trous d'eau, talus, ...) de la terrasse agricole

Mise en réseau des 3 grandes entités Forêt-Canal-
Garonne comme espaces de loisirs « nature »

Valorisation des abords des voies structurantes E/O pour
une meilleure lisibilité et ouverture au fleuve

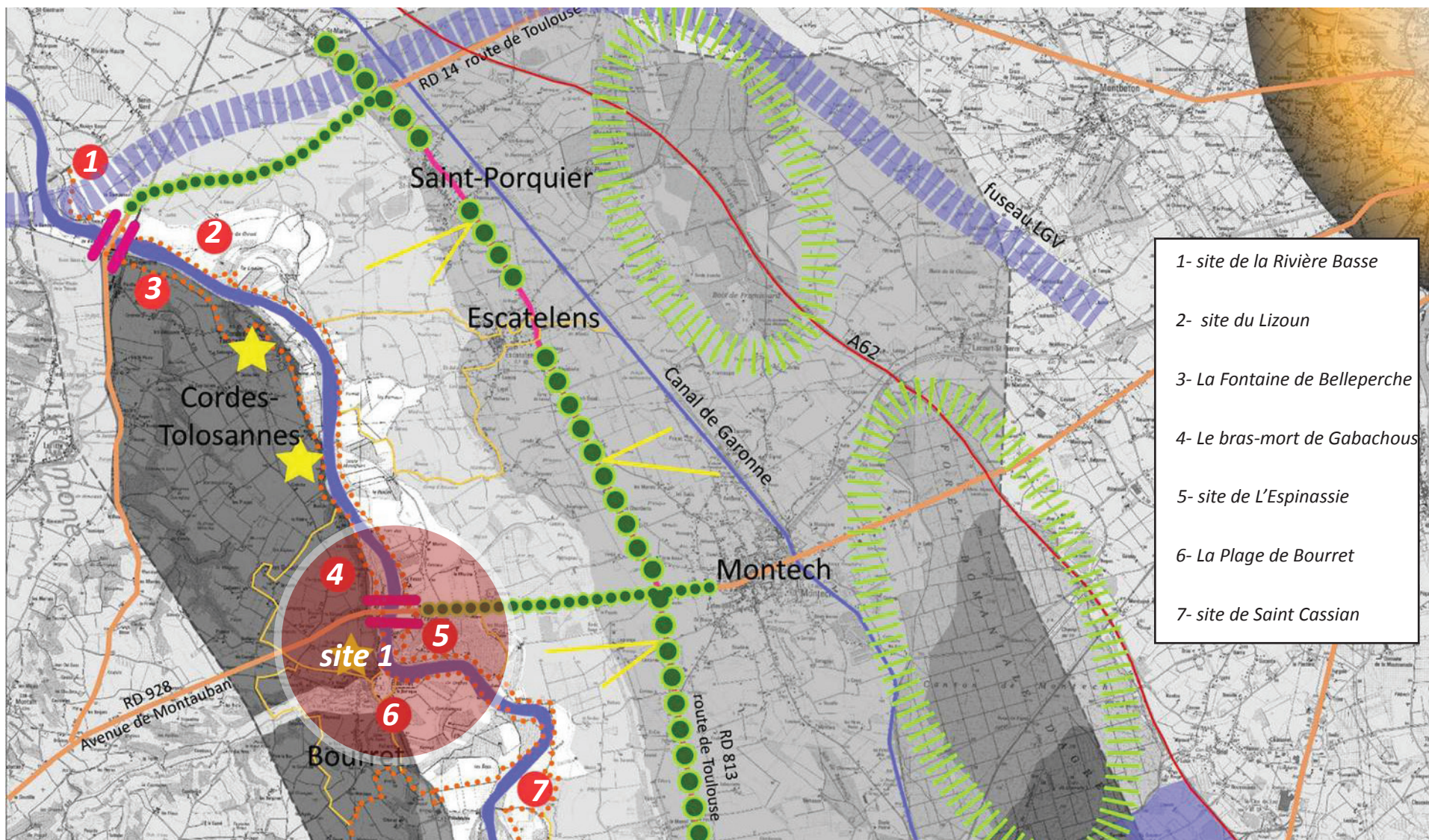
Plantation homogène des abords de la RN113 en alternance
avec les villages pour une affirmation de son rôle de
charpente verte et de vitrine sur les paysages de Garonne



Zoom sur les sites de projet retenus par le Comité de Pilotage

Le croisement des regards du paysagiste, de l'écologue et des résidents a permis de repérer différents sites représentatifs de la richesse et de la diversité des paysages de Garonne, dont certains sont intégrés aux 4 sites de projets retenus et cartographiés ci-après :

Site 1 : BOURRET



Zoom sur les sites de projet retenus par le Comité de Pilotage

Site 2 : FINHAN - site 3 : VERDUN-SUR-GARONNE - site 4 : GRISOLLES

